



VIGILANCE & ACTION

*"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir".
"Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".*

Bulletin mensuel de liaison du MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTÉ (M.I.L.)
N° 154 AVRIL 2002 - 4 € ISSN 0989-3237

LA SÉCURITÉ : UN DEVOIR DE L'ÉTAT

Discours de Jacques CHIRAC, Président de la République

Garges-Les-Gonesse - 19 février 2002

Le 14 juillet dernier, j'ai exprimé une fois de plus mon inquiétude devant la montée de l'insécurité.

Je l'ai fait parce que la violence est en train de changer le visage de notre République. Elle crée la peur. Elle met en cause les fondements mêmes de la vie en société.

Et la situation continue de s'aggraver.

Le rétablissement de la sécurité pour tous, et partout sur le territoire national, est aujourd'hui le préalable indispensable pour que les Français puissent vivre dans une France ouverte et généreuse, une France qui veut aller de l'avant.

C'est la première responsabilité et le premier devoir de l'État. Pour les cinq prochaines années ce sera l'une des plus grandes exigences du Président de la République et du Gouvernement.

Même s'il convient aujourd'hui de mettre l'accent d'abord sur l'action de la justice et des forces de sécurité et sur leur coordination, nul ne peut espérer venir à bout de l'insécurité sans prendre en compte le phénomène dans toutes ses dimensions, y compris ses dimensions économiques, sociales et éducatives.

Pour être efficace, une politique de sécurité doit s'inscrire dans un cadre global, garantir à tous l'égalité des chances et re-

chercher en permanence la justice. La République sera d'autant plus légitime dans son exigence de fermeté et de responsabilité qu'elle aura su donner à chacun un avenir. C'est par une approche complète et équilibrée des réalités de la vie que l'on gagnera ce combat.

La France, et nous en sommes fiers, est une démocratie ancienne et un Etat de droit. L'expression des libertés et l'égalité des citoyens devant la loi ont toujours été pour nous des évidences autant que des exigences. Ce sont les principes qui fondent notre modèle républicain.

Nous savons d'expérience que les fruits de la démocratie ne sont pas acquis une fois pour toutes. Chaque époque a été appelée à en redéfinir le sens et le contenu. Mais avec la montée de la violence, c'est la cohésion même de notre société qui est en cause, c'est notre modèle républicain qui s'affaiblit, c'est le lien social qui se distend, car la sécurité est à la racine même du pacte social. Si les hommes ont décidé de se regrouper, de s'organiser, de vivre en société, c'est pour se protéger, assurer leur sécurité mutuelle, vaincre la peur.

Ce que nous constatons aujourd'hui n'est pas un simple dérèglement aux marges de la société. Plus personne en

France n'est à l'abri. Plus personne ne se sent à l'abri. A la violence d'appropriation, qui ne cesse de s'étendre, s'ajoute une violence d'agression, sans bornes, dont le but est de terroriser, de blesser, d'humilier, de détruire. C'est l'idée que la colère est en elle-même source de légitimité, que tout délit est à lui-même sa propre explication et sa propre excuse.

Le sentiment d'insécurité qui se propage finit par imprimer sa marque à toute la vie en société. Et, bientôt, c'est la crainte de l'autre qui en vient à chasser le besoin de l'autre.

Il y a urgence à agir et à réagir. Les solutions sont connues. Elles exigeront volonté, et humanité, courage et ténacité, sans jamais renoncer devant les obstacles, qui seront nombreux.

Les Français ne jugeront pas sur des intentions, ni même sur des actes, mais sur des résultats.

Face à l'insécurité, ils attendent des pouvoirs publics qu'ils garantissent trois principes essentiels du pacte français : la liberté, l'égalité et le respect qui est au coeur même de la fraternité.

LA LIBERTÉ

C'est bien la liberté qui est en cause quand la possibilité d'aller et venir n'est plus ga-

rantie à tout citoyen et quand les biens les plus modestes peuvent être atteints.

Les Français ont besoin de se sentir libres. Ils ont besoin d'être assurés de leur liberté de mouvement, de leur liberté de se réunir, de s'associer, d'entreprendre, de créer. Ils ont besoin d'être confortés dans leurs initiatives. Ils ont besoin de savoir que ce qu'ils possèdent ou ce qu'ils construisent ne sera pas endommagé ou détruit.

C'est la condition du retour de la confiance, sans laquelle il n'est pas de dynamisme réel.

L'ÉGALITÉ

Si l'insécurité est présente partout, elle frappe d'abord les plus vulnérables d'entre nous. Ces femmes, ces hommes, ces jeunes si nombreux, qui se demandent dans quel état ils vont retrouver leur voiture le lendemain, qui regagnent leur logement par un ascenseur ou une cage d'escalier détériorés, en évitant de regarder les groupes plus ou moins menaçants qui stationnent près de l'entrée. Ces femmes, ces hommes, ces jeunes qui ont peur d'intervenir ou de témoigner quand ils assistent à des violences, des délits ou des incivilités, par crainte de représailles. Qui se sentent abandonnés parce que les méde-

cins, les infirmières hésitent de plus en plus à venir chez eux. Parce que les commerces sont fermés. Parce que les forces de l'ordre et les pompiers sont si souvent agressés.

Un jeune de milieu modeste, né dans des cités ou des quartiers exposés, a moins de chance de s'en sortir qu'il y a dix ou vingt ans, quand l'école, mieux protégée des turbulences extérieures, pouvait vraiment jouer son rôle d'ascenseur social.

Oui, l'égalité régresse, et c'est intolérable.

LE RESPECT

Si souvent invoqué, il est de moins en moins observé et pratiqué.

Respect de la collectivité, mis en cause par tant d'agressions gratuites et de jeux destructeurs, qui nourrissent un climat de peur.

Respect des femmes. De plus en plus, elles sont menacées et insultées dans leur lieu de vie comme à l'école, et subissent des agressions sexuelles qui peuvent aller jusqu'à des viols collectifs. Par crainte, beaucoup sont obligées de modifier leurs habitudes, se cachent et restreignent leur liberté, lui assignant des limites étroites, étrangères à notre culture.

Respect des enfants, à l'heure où se multiplient de sordides affaires de pédophilie. Ce phénomène ignoble marque une perte absolue de repères.

Respect fraternel de la différence des modes de vie, de pensée, d'origine, de culture, de convictions ou d'aspirations, qui permet à chacun d'exprimer dans la tolérance son identité.

Respect des autres, tout simplement. Les incivilités, les atteintes au cadre de vie, les violences verbales, surtout celles qui stigmatisent les différences, le secours qui n'est pas apporté aux plus faibles : autant de défaillances, de coups portés au respect de l'autre, à l'attention que nous devons aux autres.

Respect des autres aussi sur nos routes, car l'insécurité routière se traduit en France par un nombre de victimes deux fois plus important qu'en Grande-Bretagne. Cette situation exige un effort renouvelé de la part de tous. C'est la raison pour laquelle j'exclus, en ce qui me concerne, toute amnistie pour des infractions au Code de la Route ayant mis en danger la vie d'autrui.

Pour restaurer ces valeurs, sans lesquelles il n'est pas de vie normale en société, nous devons réaffirmer avec vigueur l'exigence de la responsabilité et de l'autorité.

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS

L'Etat doit assumer la plénitude de ses missions et d'abord l'ordre républicain, la sécurité de chacun, le respect de la loi.

Les politiques menées au cours des dernières années dans la plupart des grandes démocraties en témoignent : il n'y a pas de fatalité à l'insécurité et à la transgression de la loi.

La plus grande épreuve de vérité pour le Politique, c'est de démontrer sa capacité à garantir la sûreté, la dignité et la liberté de chacun. C'est son honneur et c'est son devoir.

Il doit agir dans un esprit de responsabilité, en pleine maîtrise de lui-même, avec toute la fermeté nécessaire mais aussi avec justice, sûr de la légitimité de son action au service de tous. Car la vraie générosité n'est plus de laisser faire ou de tolérer, c'est de défendre la liberté face à l'oppression de l'insécurité, une oppression qui touche d'abord les plus faibles.

Trop longtemps, on aura fermé les yeux. Trop longtemps, on aura discouru, opposant prévention et répression, comme s'il fallait choisir entre les deux. Trop longtemps, on aura laissé la vague gonfler aux portes des villes, comme si elle pouvait se briser sur un mur invisible. Comme si la violence et la haine pouvaient être

conjurées par le silence, l'ignorance et l'oubli. Comme s'il suffisait de stigmatiser les faubourgs pour épargner les centres. Comme si les habitants des quartiers et des banlieues les plus exposés n'avaient plus à choisir qu'entre l'indifférence, le mépris et la compassion. Comme si la tranquillité des campagnes était pour toujours assurée. Comme s'il ne s'agissait pas de tous les Français et de leurs droits, les mêmes pour tous, et en premier lieu celui de vivre en paix.

L'insécurité est un phénomène grave et complexe. Pour y répondre avec efficacité, pour avoir des résultats, il faudra une volonté politique sans faille, une autorité sans faiblesse, mais aussi beaucoup d'humanité et de force d'âme.

A travers tous les drames de l'insécurité, ces vies rongées, ces vies brisées, l'attente de chacun est celle d'un retour à la tranquillité.

On ne retrouvera pas la tranquillité sans donner un coup d'arrêt à la violence. Cela exigera d'autant plus d'autorité qu'on en aura trop longtemps manqué.

En combinant ce coup d'arrêt à une action de longue haleine sur les causes humaines, sociales, éducatives et familiales de l'insécurité, nous atteindrons notre véritable objectif : apporter à tous les Français la protection de la sécurité, rétablir le respect de l'autre et faire en sorte que chacun trouve sa place au sein de notre société.

La République ne saurait avoir d'ambitions plus urgentes que celles-ci. Une France qui va de l'avant, c'est d'abord une France rassurée, plus juste, en harmonie avec elle-même, où chacun aura l'esprit libéré pour vivre tranquille, faire des projets, étudier, créer, travailler ou entreprendre.

Lorsqu'on évoque la sécurité, on pense bien souvent que seules la police et la justice sont en cause, mais en réalité, la sécurité est l'affaire de tous. L'affaire des familles, de

l'école, des communes. Pour rendre durablement sa force à la loi, chacun de ces maillons de la chaîne de l'autorité et de la responsabilité doit être renforcé.

LA FAMILLE

Le premier maillon, c'est évidemment la famille qui doit être mieux aidée à assumer sa fonction éducative. Dans un état de droit, les parents sont responsables des actes de leurs enfants. Pour beaucoup de familles, cette responsabilité est lourde. C'est pourquoi de nombreux maires ont mis en place des lieux de rencontres pour résoudre les conflits entre parents et enfants, pour conforter auprès des enfants la parole d'autorité des parents.

Les associations jouent un rôle irremplaçable dans l'accompagnement social des familles et la prévention de la délinquance. Sans leur main tendue, sans leur inlassable dévouement, il n'y a pas de responsabilisation possible. Leurs initiatives doivent être soutenues et encouragées par les pouvoirs publics et par les collectivités locales.

Si le désarroi et la solitude des familles doivent être secourus, il convient en même temps de pouvoir agir sur les parents qui auraient les moyens et la capacité de s'occuper normalement de leurs enfants mais qui se désintéressent d'eux, voire les maltraitent. Qui ne répondent à aucune convocation, qu'elle émane de l'école ou de la mairie. Ou même qui profitent de la délinquance des enfants. Pour responsabiliser les parents, en les rappelant à leur obligation de surveillance, une procédure d'avertissement familial, éventuellement sanctionnée par une amende, doit être mise en place lors du jugement des délinquants.

LA COMMUNE

Deuxième maillon : la commune. Je souhaite qu'une nouvelle architecture des pouvoirs se mette en place en

France, afin que les problèmes soient traités au plus près des citoyens et que se développe une démocratie de terrain et de proximité.

Les maires ont un rôle important à jouer en matière de sécurité parce qu'ils connaissent les problèmes et les attentes de leurs concitoyens, et parce qu'ils sont responsables devant eux. La cohérence des actions de sécurité sur le territoire des communes et des agglomérations doit être renforcée, en y associant davantage les habitants. Il faut aller au-delà des contrats locaux de sécurité qui n'ont pas pleinement répondu aux attentes et créer autour du maire, ou du président de la communauté d'agglomération, des conseils locaux de sécurité. Leurs compétences seront étendues à la définition des priorités de la lutte contre l'insécurité et au suivi de leur mise en oeuvre. Ils réuniront l'ensemble des acteurs de la prévention et de la répression de la délinquance. A intervalles réguliers leur seront soumises toutes les informations concernant les plaintes reçues, les résultats obtenus par les forces de sécurité, police, gendarmerie, police municipale, ainsi que les comptes rendus d'activité des services judiciaires.

Le rôle des maires est essentiel, qu'il s'agisse de la prévention par l'action éducative et sociale et par l'aide aux parents, qu'il s'agisse de la réglementation, de la mobilisation de moyens supplémentaires au renfort de l'Etat, des missions de surveillance confiées à la police municipale, ou qu'il s'agisse de la coordination des services publics de toute nature, nationaux et locaux, qui concourent à l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie.

Renforcer l'implication des communes, c'est mettre en mouvement un dynamisme nouveau, et donc ajouter et non retrancher. **L'Etat conservera la maîtrise des responsabilités opérationnelles qui sont les siennes, en particulier celles de la police, de la gendarmerie et de la justice.**

L'ÉCOLE

L'école est le troisième maillon. Elle est servie par des enseignants de grande qualité, dont l'engagement n'a rien à

envier à celui de leurs prédécesseurs.

Les écoles, les collèges, les lycées des quartiers exposés à la violence ont besoin d'équipes pédagogiques unies et stables, dont les efforts soient pleinement reconnus, en termes de salaire comme en termes de déroulement de carrière. Des équipes formées à la lutte contre l'échec scolaire, et qui mettent tout en oeuvre pour intéresser les jeunes à leur scolarité. Des équipes qui aient le temps de connaître les élèves, de définir un travail en commun, de développer un projet sur plusieurs années. L'égalité des chances est à ce prix.

L'école doit pouvoir accomplir sa mission de transmission des savoirs et des valeurs et sa mission d'intégration républicaine. Il faut la protéger du racket, de la violence et de la drogue. Les professeurs, les chefs d'établissements ne doivent pas être abandonnés à eux-mêmes dans les situations de crise. Des plans de sécurité doivent être mis en place. Ils associeront les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves aux acteurs locaux de la sécurité et aux collectivités locales.

Deux priorités doivent être fixées dans le cadre de ces plans : **la lutte contre l'absentéisme**, premier symptôme d'un enfant à la dérive, et **la pleine et entière application des règlements intérieurs**. Cela implique de renforcer les équipes d'encadrement des établissements.

Mais le problème le plus difficile à traiter, c'est celui des élèves qui passent d'un établissement à l'autre, exclus pour des actes graves comme le trafic de stupéfiants, ou pour des agressions répétées sur leurs camarades, voire leurs professeurs. Il n'existe pas de solution pour eux. Cette situation est insupportable par les risques qu'elle fait courir à la communauté scolaire. Elle livre le jeune délinquant à lui-même, le privant des actions adaptées et personnalisées dont il aurait besoin.

Il faut impérativement créer des établissements scolaires spécialisés, en partenariat avec les collectivités locales. Indépendamment des sanctions judiciaires auxquelles ils s'exposent, ces jeunes qui, après plu-

sieurs exclusions, ne peuvent plus être maintenus dans les structures scolaires ordinaires, seront ainsi accueillis et scolarisés dans des conditions d'encadrement adaptées, autour d'un projet éducatif moderne. Il s'agit à ce stade d'assurer la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, et nullement d'une mesure de placement judiciaire.

Si la famille est mieux aidée et responsabilisée, si la commune s'engage davantage et si l'éducation nationale se dote de nouvelles pratiques et de nouveaux moyens d'action, un contexte favorable se créera progressivement pour faire reculer l'insécurité. Mais, par delà cette implication et cette mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société et sans attendre qu'elle ait porté ses premiers fruits, la gravité de la situation exige de faire barrage à la montée de la délinquance par des mesures fortes et efficaces qui, très vite, changeront la donne. Ce coup d'arrêt, seul l'Etat peut le donner, dans le respect de nos libertés fondamentales, en se fixant deux lignes d'action claires :

- mobiliser l'ensemble des forces de sécurité ;
- mettre fin à l'impunité.

UN GRAND MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Pour traduire cette ambition politique, il faut adapter nos processus de décision et renforcer la coordination entre les principaux acteurs de la sécurité, particulièrement la justice et les forces de l'ordre. Dans le passé, les pouvoirs publics ont expérimenté de multiples formes d'organisation sans réussir à assurer cette coordination dans de bonnes conditions. C'est l'une des principales causes des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui.

Dès son entrée en fonction, le Président de la République devra mettre en place un Conseil de Sécurité Intérieure, sur le modèle de ce qui existe déjà pour la Défense, l'Europe ou les Affaires étrangères. Placé sous la présidence du Chef de l'Etat, il réunira régulièrement le Premier ministre, les ministres concernés et les plus hauts responsables des administrations de l'Etat en charge de la sécurité : justice,

police, gendarmerie, douanes et impôts, et, en tant que de besoin, toute autre administration concernée. Il lui reviendra de donner l'impulsion politique nécessaire à l'efficacité.

Un Secrétariat général permanent de la sécurité intérieure, placé auprès d'un ministre spécifiquement chargé de la sécurité intérieure, sera immédiatement mis en place pour coordonner les politiques de lutte contre l'insécurité et préparer les décisions du Conseil de sécurité intérieure. Il sera doté d'un comité d'évaluation.

Sur tout le territoire, des groupements opérationnels d'intervention et de soutien seront constitués, à des échelons géographiques à définir en fonction de la localisation de la délinquance majeure et des principaux trafics. Ils associeront magistrats, policiers, gendarmes, douaniers, fonctionnaires des impôts, et éventuellement de l'inspection du travail et des services de la répression des fraudes. Ils interviendront dans le cadre fixé par le Conseil de Sécurité Intérieure, le cas échéant à la demande des autorités publiques locales, en renfort des services normalement compétents.

Dès son entrée en fonction, le prochain gouvernement devra mettre en place ce dispositif et prendre les mesures nécessaires au rétablissement de la sécurité.

Pour déployer les moyens indispensables, deux grandes lois de programmation devront être votées, l'une pour les forces de sécurité, l'autre pour la justice. Je n'ignore pas que la mobilisation des crédits nécessaires sur plusieurs années ne sera pas facile compte tenu de la situation de nos finances publiques. Des arbitrages devront être faits, des économies réalisées, mais la priorité politique donnée à la lutte contre l'insécurité doit recevoir la traduction financière sans laquelle elle resterait lettre morte.

Remotiver les forces de police et de gendarmerie est une urgence. Elles traversent sans doute la crise la plus grave de l'après-guerre. Il faut leur redonner confiance, à tous les niveaux de la hiérarchie. Il faut revaloriser leur situation et leur permettre de faire face aux risques nouveaux auxquels elles sont confrontées, en leur

donnant les équipements, les locaux, et les personnels nécessaires. Leurs missions doivent être clarifiées, leurs actions coordonnées.

S'il est clair que **les gendarmes doivent conserver leur statut militaire** et garder leur lien spécifique avec le ministère de la défense, leur coordination avec les forces de police sera assurée par le ministère en charge de la sécurité intérieure. Il importe aussi de mieux assurer la cohérence des interventions de l'Etat avec celles des polices municipales et des entreprises spécialisées, notamment les convoyeurs de fonds.

La douane et les services fiscaux devront eux aussi être mis à contribution. Bien souvent, c'est la mise en évidence d'un train de vie qu'aucune activité légale ne justifie ou la découverte de trafics illicites qui permettra d'empêcher de nuire des individus dangereux qui mettent en coupe réglée des quartiers entiers mais qu'aucun

flagrant délit ne permet d'arrêter.

Des objectifs clairs et précis de réduction de la délinquance doivent être assignés par l'Etat aux préfets et aux responsables de la sécurité publique. Il est indispensable que les forces de l'ordre soient plus rationnellement réparties et employées sur tout le territoire, et qu'elles soient présentes dans les lieux où la délinquance s'est le plus développée au cours des dernières années, et aux moments, notamment la nuit et le week-end, où elle sévit avec le plus de violence.

Le danger terroriste vient encore ajouter à la charge qui pèse sur ceux qui doivent assurer la sécurité de tous.

Les attentats du 11 septembre dernier ont montré l'ampleur de la menace qui pèse sur nos démocraties. Un système de vigilance permanente doit être organisé au plan national. Il s'appuiera sur un renforcement des services civils et militaires responsables de la lutte

anti-terroriste et sur une coopération internationale renforcée.

Pour faire face à la situation en période de tension grave, que ce soit pour assurer la sécurité quotidienne ou la protection des points sensibles, mais également pour porter aide aux populations sinistrées en cas de catastrophe naturelle ou technologique de grande ampleur, les moyens existants seront accrus par renforcement de la réserve des armées, de la gendarmerie et de la sécurité civile.

Mieux adapter les équipes aux besoins locaux. Mieux former les jeunes adjoints de sécurité, les policiers municipaux, les agents de sécurité privée. **Recruter et affecter des gardiens de la paix dans leur région d'origine**, qu'ils connaissent et à laquelle ils sont attachés. Confier à d'autres agents publics les tâches indûment assumées par la police et la gendarmerie au détriment de leur mission de sé-

curité publique. Autant de directions à suivre pour donner toute leur efficacité à nos forces de l'ordre.

S'agissant de nos forces de l'ordre, je tiens à saluer leur dévouement, leur courage et leur travail admirables, dans des conditions souvent difficiles. Elles ont droit à l'estime de nos concitoyens et à la reconnaissance de la nation.

Les agents des forces de l'ordre veulent être respectés, ne pas voir leur travail, souvent accompli au risque de leur vie, entravé par mille obstacles, ou réduit à néant quand ils rencontrent le lendemain dans la rue les délinquants qu'ils ont arrêtés la veille.

Pour les serviteurs de la loi, comme pour tous les citoyens, l'impunité de ceux qui bafouent la loi est aussi décourageante qu'insupportable.

(suite du discours dans le numéro 155 de *Vigilance & Action*)

DEMANDEZ-NOUS DES EXEMPLAIRES DE CE JOURNAL POUR VOS AMIS INTÉRESSÉS PAR LE SUJET.

VOTEZ CHIRAC DÈS LE PREMIER TOUR, LE SEUL CAPABLE DE BATTRE JOSPIN POUR BATTRE LA GAUCHE.

VIGILANCE & ACTION est édité par le M.I.L. Imprimerie spéciale - Dépôt légal à parution - Commission paritaire 11181
Directeur de la publication : **R. BÉTEILLE** Co-directeur de la publication : **G. FLICOURT**

DEMANDE D'ADHÉSION

Nom Prénom.....
Adresse
Code postal Ville
Téléphone Portable Télécopie Courriel
Date et lieu de naissance Souhaitez-vous être adhérent , adhérent actif ou militant ?
Profession

- désire recevoir une documentation sur le M.I.L.
 désire soutenir financièrement les campagnes du M.I.L. et verse : 100 € ou plus 50 € 30 € 20 €
 souhaite adhérer (ou renouveler) mon adhésion au M.I.L. pour l'année :
 Cotisation de membre et abonnement au journal : 40 € Cotisation couple : 40 € Cotisation simple : 25 € Cotisation chômeur : 10 €
 Cotisation pour la carte de membre donateur : 80 € Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 160 €
 désire s'abonner à « Vigilance et Action » (pour les non adhérents) : soutien : à partir de 160 € simple 30 €

Date

Signature

à remplir en lettres majuscules et à renvoyer au M.I.L., 75 rue Louis Rouquier 92300 Levallois perret tél. 01 47 57 34 44

MIL : LA DROITE CIVIQUE, GAULLISTE ET PATRIOTE

Conformément à l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les réponses aux différentes rubriques de ce bulletin sont facultatives. Les informations qu'elle contient sont à usage strictement interne et ne peuvent être communiquées qu'à des responsables désignés par le Bureau National. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur justification de votre identité